



Plan de formation

TMD - Usine

En entreprise 

À distance 

Autoformation 

Dès que votre entreprise expédie, transporte ou manutentionne des marchandises dangereuses, le personnel concerné doit suivre une formation tous les trois ans. Notre formation offre des informations approfondies et permet aux travailleurs de développer toutes les connaissances et les compétences liées au transport de marchandises dangereuses (TMD). Elle est très utile pour éviter de lourdes pénalités. Au terme de la séance, les participants recevront le certificat exigé par la réglementation fédérale.

Objectif général

Développer les compétences et les habiletés nécessaires pour assumer les responsabilités en matière de manutention, de demande de transport et de transport des marchandises dangereuses.

Objectifs spécifiques

- Classifier les marchandises dangereuses
- Identifier les exigences du document d'expédition
- Appliquer les types et les règles générales d'utilisation des indications de danger
- Mettre en oeuvre les étapes à suivre lors d'un rejet accidentel

Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques et discussions
- Exercices théoriques et pratiques

Clientèle visée

Nombre total de participants : 12

- Responsables du dossier TMD / environnement
- Magasiniers, acheteurs, responsables des documents d'expédition et des manifestes
- Manutentionnaires et transporteurs
- Superviseurs
- Gardiens

Éléments de contenu

- Types de marchandises dangereuses
- Lois et règlements concernant le TMD
- Documents d'expédition
- Exemptions et leurs effets sur le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
- Règles de sécurité générales et spécifiques lors du chargement, du déchargement et du transport
- Règles pour le transport d'un réservoir ou d'une bouteille de gaz
- Indications de danger
- Rôles et responsabilités des intervenants
- Rapports de rejet et de rejet appréhendé
- Perte ou vol de marchandises dangereuses ou toute autre atteinte à celles-ci

Méthodes d'évaluation

- Observation des participants
- Questionnement pendant la formation
- Examen théorique

Durée

- En entreprise : 4 heures
- À distance : 4 heures
- En autoformation sur MATIS : 60 minutes